

Ratios d'avancement : non au recul !

Comme nous vous l'annonçons dans notre numéro de rentrée (*n° 486 du 31 août*), les rencontres entre l'administration et les syndicats sur la renégociation des ratios d'avancement sont en cours. Il s'agit de déterminer de cette façon le nombre de postes d'avancement qui sera offert pendant les trois années à venir (2010-2012) dans l'ensemble des corps de la Ville de Paris. Rappelons que depuis 2007 ce système remplace le pyramidage des corps en vigueur auparavant, qui fixait le nombre de postes dans chaque grade en pourcentage de l'ensemble du corps. Le système des ratios, fixant pour chaque année un pourcentage de promotions par rapport au nombre d'agents promouvables avait été accueilli par les personnels comme un moyen de débloquent la situation des corps dans lesquels les perspectives de carrière s'étaient considérablement dégradées, les nominations n'étant possibles qu'en cas de départ à la retraite des agents occupant les grades d'avancement.

Or, il ressort des rencontres actuellement en cours que, globalement, les ratios proposés par l'administration pour les trois années à venir ne constitueront pas un progrès, mais au mieux une stagnation, quand ce ne sera pas, pour certains corps, un recul par rapport aux années précédentes en termes de nombre de nominations.

Ces propositions sont inacceptables pour l'UCP, qui entend que cet outil soit utilisé au mieux pour donner aux personnels la possibilité de dérouler une carrière complète sans stagner anormalement longtemps dans un grade intermédiaire, voire dans le grade de base. La Ville dispose d'un outil de promotion sociale, elle doit l'utiliser.

Formation : l'UCP à la pointe de la contestation.

En Mai dernier, Maïté ERRECART, adjointe au Maire chargée des personnels, a ouvert un cycle de négociation sur la formation professionnelle (*UCP Flash n° 478 du 18 mai 2009*). A cette occasion un calendrier de réunions a été établi afin d'aboutir à l'élaboration d'un protocole d'accord sur ce sujet.

L'UCP avait participé à ces rencontres, estimant que de nouveaux outils de formation pouvaient apporter un plus aux agents en aidant à l'amélioration de leur carrière et à l'acquisition de nouvelles compétences, ce qui ne manquerait pas d'avoir également un effet positif pour le fonctionnement de l'administration. Or il s'est vite avéré que ces discussions n'étaient pas à la hauteur des enjeux, s'attachant à des points secondaires, alors que dans le même temps se mettait en place le dispositif nouveau du Droit Individuel à la Formation (DIF) de façon unilatérale, sans concertation et donc sans considération pour l'intérêt des agents.

L'UCP a donc décidé de se retirer de la négociation et a expliqué sa position dans une lettre adressée à Maïté ERRECART, lui demandant en outre un recadrage des discussions et, en attendant qu'un accord soit trouvé, le maintien de la situation antérieure, plus favorable aux agents, par exemple en matière de préparation à concours.

L'adjointe au Maire a répondu en indiquant que les mises en œuvre prématurées étaient le fait d'une direction, qu'elle considérait que les discussions avec la DRH étaient le moyen de parvenir à un accord devant permettre d'accompagner la modernisation de l'administration et les parcours professionnels des agents, et invitant l'UCP à revenir à la table des négociations.

Une nouvelle rencontre sur la formation était programmée le 1^{er} octobre, mais l'UCP a maintenu son refus de participer, ne voulant pas cautionner des dispositions défavorables aux personnels. Elle a été rejointe sur ce plan par l'ensemble des autres organisations syndicales qui ont, à leur tour, refusé de continuer de participer à ce qui s'apparente à un simulacre de dialogue. Une intersyndicale est maintenant constituée pour s'opposer à la logique de régression constatée jusqu'à présent.

La lettre de l'UCP et la réponse de Maïté ERRECART peuvent être consultées en page d'accueil sur l'espace Intranet de l'UCP.

Réorganisations : suite.

Le 30 septembre, Jean-François COLLIN, Secrétaire général adjoint, avait convié les organisations syndicales à une réunion du comité de suivi, mis en place à leur demande pour accompagner les réformes débattues au premier semestre 2009 (CSP comptables, direction des achats).

Trois sujets ont été abordés :

- la transformation de la DALIAT, qui deviendra, début 2010, la DILT (Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports) : ce nouveau changement (on se souvient que la DMG était devenue la DALIAT il y a peu) résulte du transfert d'une partie de la direction vers la direction des achats et de la volonté d'améliorer la gestion du patrimoine immobilier de la Ville, notamment en ce qui concerne les locaux administratifs. Dans ce contexte, l'élaboration d'une « charte de l'aménagement des locaux », déjà annoncée avant l'été, a été confirmée. Elle devrait en particulier définir des standards minimums en matière de surface de bureau allouée par agent. A cette occasion, les organisations syndicales ont rappelées leur hostilité aux « open space ».
- un point d'étape de la mise en place des CSP comptables : la localisation de ces nouveaux services a été finalisée (CSP espace public au 103, avenue de France, CSP support au 111 de cette même avenue), les équipes d'encadrement ont été constituées, en revanche, le recrutement semble connaître des difficultés. En effet, près de 30 postes restent à pourvoir sur la centaine prévue. Par ailleurs, il n'a pas été possible d'obtenir d'indications précises sur le nombre d'agents ayant fait le choix de quitter le domaine comptable ou ayant eu recours au dispositif d'accompagnement mis en place par la DRH.
- La constitution de la direction des achats : 76 agents intègrent cette nouvelle direction dès le 1^{er} octobre, l'effectif passera à 93 en fin d'année, ce qui laisse une dizaine de postes vacants par rapport à l'effectif cible de la première vague. A noter que plusieurs postes de l'équipe encadrante ont été confiés à des cadres contractuels. Il a été indiqué que dans un premier temps, les marchés inférieurs à 90.000 € HT restaient du ressort des directions, et qu'une expérimentation sur un marché de travaux serait prochainement menée. L'UCP a rappelé son souhait qu'avant chaque nouvelle vague de transfert vers la DA, un bilan d'étape soit présenté en CTP central.

La question sensible des conventions entre ces nouvelles structures et les directions opérationnelles, qui devront définir précisément le rôle de chaque intervenant, n'a pas pu être abordée : en effet, pour les CSP, ces conventions ne sont pas finalisées, pour la DA, un exemple a été remis en séance, ce qui n'a pas permis de l'analyser en détail.

L'UCP, qui s'était fortement mobilisée sur ces sujets lors des CTP centraux des mois de mars et mai derniers, restera très attentive pour veiller à une mise en œuvre respectueuse de la situation des agents concernés et du bon fonctionnement des services.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45